

Préavis municipal 2025-24 du 15 décembre 2025

Relatif à

La demande de crédit d'étude pour la conception d'une station d'ultrafiltration de l'eau potable des sources de Fontanney et Fontaines Claires

Commission composée de	Alain EMERY (2) Carlo CARRIERI (1) Didier BADAN (2) Anne CROSET (2) Luc DELADOEY (2) Claudia MANNA (2) Antonio SANTOS (2)
Municipale déléguée	Maude ALLORA

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie le 2 mars 2026, à l'Hôtel de Ville, en présence de Mme la Municipale Maude Allora et de Mme Gomez, du Service des Eaux. Nous les remercions de leur disponibilité et des nombreux renseignements fournis.

Suite à cette séance, la commission a jugé opportun de visiter la station d'ultrafiltration de Roche le 30 mars, guidée par M. Samuel Grossenbacher, fontainier à Roche et l'ingénieur de la société ayant mis en place la station. La commission remercie vivement la commune de Roche et l'entreprise pour la qualité de la visite et des informations fournies.

Historique

Il nous paraît important de rappeler le contexte et l'historique de l'eau d'Aigle, sans répéter tous les détails fournis dans le préavis.

Actuellement, l'eau d'Aigle provient de 3 origines :

- Source de Fontanney (70%)
- Source des Fontaines-Claires (15%)
- Puits (2) de la Mêlée (15%, soit environ 30 jours par an, lorsque les 2 autres sources ne sont pas exploitables)

Le réseau est par ailleurs connecté avec celui de la commune d'Ollon, mais n'est pas utilisé, en raison de la turbidité de l'eau d'Ollon. Cette dernière n'a pas d'installation UF en place, ni n'en projette actuellement.

L'eau d'Aigle est stockée dans 2 réservoirs et avec une distribution gravitaire :

- Plantour (6000m³)
- Fontanney (1500m³)

Pour mémoire, les débits des sources et des réservoirs sont suffisants pour la population actuelle.

Contexte

En raison de la situation géologique, l'eau des sources peut présenter une turbidité relativement importante (grosses pluies, fonte des neiges, etc.)

Les puits de la Mêlée seront en fin d'exploitation à l'horizon 2035 (fin de concession en 2035 et correction du Rhône 3). Ils sont par ailleurs sensibles à diverses pollutions possibles, liés à leur géographie. Toutefois, une indemnisation cantonale devrait être octroyée à la commune d'Aigle par le Canton (Rhône 3 et sensibilité aux polluants, à hauteur de 2 à 3 millions de francs). Ce montant doit encore être validé et confirmé.

L'eau d'Aigle est actuellement uniquement faiblement chlorée. Elle est contrôlée à 5 endroits clés du réseau, à raison de 2x par semaine.

Afin d'assurer l'approvisionnement en eau de la commune, la Municipalité propose deux solutions, dont l'une est l'objet de ce préavis d'étude :

1. Construction d'une station d'ultrafiltration pour les sources des Fontaines Claires et de Fontanney
2. Le raccordement au réseau d'EPUEHL, avec un raccordement d'Aigle aux eaux de Roche, via le réservoir de la commune d'Yvorne à Versvey, qui doit être assaini. Selon le préavis 2025-24, ce projet n'est pas certain.

Discussion

Le présent préavis ne traite que de l'étude pour la station d'ultrafiltration. Un second préavis sera nécessaire pour la réalisation des travaux, ainsi que les raccordements entre sources, station UF et réservoir.

Station UF

Ils'agit de filtrer l'eau uniquement par des membranes, qui retiennent les éléments en suspension, et non des éléments dissous. La porosité du filtre retient les éléments jusqu'à la

taille du virus. Ce type de filtre se régénère et les cartouches de filtration se nettoient régulièrement de manière mécanique

Par sa situation géographique, cette installation fonctionnerait par pression liée à la gravité et ne nécessiterait pas d'effort énergétique. L'étude prévue analyserait également la pertinence d'un turbinage d'eau, afin de produire l'énergie nécessaire au fonctionnement de la station. Actuellement, la durée de vie d'une cartouche de filtre est d'une quinzaine d'années.

Par ailleurs, la station UF permettrait de réduire, voire de supprimer, l'usage du chlore (il n'y a plus de chlorage dans l'eau à Roche)

La commune de Roche est très bien pourvue en eau de qualité, avec le même type de géologie concernant ses sources, donc une turbidité également élevée, selon les conditions climatiques.

Les expériences de la Commune de Roche démontrent que ce système est extrêmement fiable, économe en temps de travail et écologique (très peu ou pas d'intrants chimiques, hormis pour le nettoyage annuel. En effet, le nettoyage régulier est effectué par retour d'eau propre et suffit à décolmater les cartouches filtrantes.

La station UF permettra d'utiliser l'eau des sources en période de forte turbidité ; leur débit semble suffire aux besoins en eau de la commune, même en cas de sécheresse. Il est important de relever que les jours à forte turbidité sont en augmentation.

Le délai de réalisation projeté est, selon les informations reçues, de 4 ans, en étant plutôt optimiste.

Concernant le second point, des discussions sont en cours pour la liaison entre Aigle et Yverne et son financement (estimé à 5 mio Frs).

Il est également relevé les projets d'enneigement à Leysin, qui ne sembleraient pas influencer la qualité des eaux d'Aigle. Suite à l'expérience de nos hôtes de Roche, ce risque est jugé très faible, simplement par le phénomène de dilution et de filtration par le sous-sol. Il n'y a cependant pas eu d'analyse plus précise à ce sujet.

Il apparaît dès lors clairement que cette installation est nécessaire pour assurer un approvisionnement en eau de qualité et en suffisance à la population aiglonne.

Enfin, la commission a demandé l'avis de la COFIN. Afin de poursuivre les démarches rapidement, il est proposé que la COFIN rendra directement son avis lors du Conseil Communal.

Vœux :

- La commission est favorable à l'idée de poursuivre son mandat si le projet aboutit à un préavis en vue de la réalisation de la station d'UF.
- La Commission souhaiterait que la Municipalité mette en place une véritable stratégie de gestion de l'eau et des projets attenants.

Conclusion

En conclusion, la Commission, à l'unanimité a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le préavis n° 2025-24 du 15 décembre 2025

Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 514'000 TTC pour les études de conception de la station d'ultrafiltration ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 514'000 TTC sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le moment venu, aux meilleures conditions.

Pour la commission, Alain Emery, rapporteur



Aigle, le 23 avril 2026